



NONCIATURE APOSTOLIQUE  
EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**CONFIDENTIEL**

Bangui, le 24 avril 2026

Prot. N° 1246/26 (e-mail)

Éminence,

Excellences,

Je me fais un devoir de Vous communiquer certaines dispositions du Pontife Romain, qui « possède dans l'Église, en vertu de sa charge, le pouvoir ordinaire, suprême, plénier, immédiat et universel » (CIC, can. 331) :

- 1) Le Saint-Père Léon XIV a érigé la **Province ecclésiastique de Berbérati**, avec siège métropolitain archiépiscopal à Berbérati, qui constitue le deuxième siège épiscopal le plus ancien après Bangui, et ayant pour diocèses suffragants Bouar, Mbaïki et Bossangoa. En même temps, il a nommé **S.E. Mgr Dennis Kofi Agbenyadzi, S.M.A., Archevêque Métropolitain** de ladite Province ecclésiastique.
- 2) Le Saint-Père a nommé le Révérend Père **Joseph SAMEDI, S.J.**, jusqu'à présent Directeur du Complexe scolaire "Pape François" et Supérieur de la communauté jésuite de Bangui, **Archevêque Coadjuteur de l'Archidiocèse de Bangui**.

Ces nominations demeurent **sous embargo jusqu'au 25 avril 2025 à 12h00 (heure de Rome), soit 11h00 à Bangui**.

Conformément à la pratique diplomatique, le Président de la République ainsi que les autres Autorités gouvernementales ont déjà été informés ces derniers jours desdits actes pontificaux.

Je saisis volontiers cette occasion pour Vous renouveler l'expression de mes salutations les plus cordiales et fraternelles.

  
✠ Giuseppe Laterza  
Nonce Apostolique  
Archevêque tit. de Polignano

